
IMMIGRATION

Canada

Permis de travail

Directives du bureau des
visas du Caire



Table des matières

Liste de contrôle– Permis de travail

Questionnaire relatif aux travailleurs peu
spécialisés

Ce guide est produit gratuitement par
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté
Canada et ne doit pas être vendu aux
requérants.

This guide is also available in English

Demande de permis de travail – Liste de contrôle

Remplissez cette liste et placez-la sur le dessus de votre demande.

Tout document qui n'est pas en français, ni en anglais doit être accompagné d'une traduction certifiée conforme.

L'omission de tout document requis peut entraîner le refus de la demande ou un retard dans le traitement.

Nous vous recommandons d'attendre la réception de votre lettre d'autorisation de travail au Canada avant de finaliser vos préparatifs de voyage.

Nombre de personnes qui se rendent au Canada (demandeur principal et membres de sa famille qui l'accompagnent) :

En plus d'un permis de travail, demandez-vous l'un des documents suivants ?

		Nombre demandé :
Époux ou conjoint de fait	Permis de travail ouvert –un formulaire de demande de permis de travail doit être rempli	Nombre demandé : <input type="text"/>
	Visa de résident temporaire (si une demande de permis de travail ouvert n'est pas présentée) - un formulaire de demande de visa de résident temporaire doit être rempli	Nombre demandé : <input type="text"/>
Enfants mineurs	Permis d'études ouvert pour les enfants âgés de plus de cinq ans qui accompagnent le demandeur principal -	Nombre demandé : <input type="text"/>
	Visa de résident temporaire (si un permis d'études n'est pas requis) - un formulaire de demande de visa de résident temporaire doit être rempli	Nombre demandé : <input type="text"/>
Personnes à charge de plus de 18 ans	Permis d'études pour personnes à charge âgées de 18 à 22 ans – un formulaire de demande de permis d'études doit être rempli, incluant une lettre d'admission d'un collège ou d'une université au Canada	Nombre demandé : <input type="text"/>
	Visa de résident temporaire (si un permis d'études n'est pas requis) - un formulaire de demande de visa de résident temporaire doit être rempli	Nombre demandé : <input type="text"/>

Vous devez soumettre :	✓
Les demandes doivent être entièrement remplies en ligne avant l'impression. Noter que le formulaire de demande dûment rempli va générer une page avec des codes à barres qui doit être imprimé et ajouté à votre demande de visa. Le fait d'omettre cette page de codes à barres retardera le traitement de votre demande.	<input type="checkbox"/>
Le passport valide de chaque personne tenue d'obtenir un visa de résident temporaire. Votre passeport devrait être valide pour au moins six mois à partir de la date de votre arrivée au Canada. Incluez tous vos passports annulés ou expirés , s'il y a lieu. Si vous ne résidez pas dans votre pays de citoyenneté, veuillez soumettre votre permis de travail ou de séjour temporaire.	<input type="checkbox"/>
Une photocopie de la page de renseignements personnels du passeport de chaque demandeur.	<input type="checkbox"/>
Des copies des certificats de naissance des enfants mineurs, votre certificat de mariage , s'il y a lieu.	<input type="checkbox"/>
Informations sur la famille (IMM 5707) dûment rempli, daté et signé.	<input type="checkbox"/>
Une preuve que vous satisfaites aux exigences de l'offre d'emploi (références donnant un aperçu de vos anciens emplois et des tâches, copies de certificats d'études pertinents, preuves de qualifications professionnelles, etc.)	<input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, vous devez également soumettre :	✓
IMM 5257 – Annexe 1 doit être rempli, daté et signé si : <ul style="list-style-type: none"> • vous êtes un citoyen de l'Afghanistan, de la Bosnie-Herzégovine, de l'Iran, de l'Irak, du Kosovo, du Liban, de la Libye, de la Macédoine, du Monténégro, du Pakistan, du Rwanda, du Royaume d'Arabie saoudite, de la Serbie, de la Somalie, du Soudan, de la Syrie ou du Yémen; • vous êtes titulaire d'un titre de voyage délivré par l'Autorité palestinienne. • vous répondez «Oui» à l'une des questions 3 à 7 dans la section «Antécédents» dans le formulaire de demande IMM 5257. 	<input type="checkbox"/>
Si un enfant mineur voyage avec un seul parent, un document officiel concernant la garde de l'enfant ou le consentement notarié de l'autre parent doit être présenté , selon le cas.	<input type="checkbox"/>
Certificat d'études , relevés de notes, diplômes, etc.	<input type="checkbox"/>

Les requérants faisant une demande dans une des catégories ci-dessous doivent également soumettre les documents suivants :

Infirmiers, médecins et autres professionnels de la santé À noter que vous devrez subir un examen médical.	✓
Une lettre confirmant votre admissibilité à un permis d'exercer ou agrément temporaire de l'organisme de réglementation provincial pertinent (par exemple : ordre des infirmières et infirmiers ou collège des médecins et chirurgiens). Les boursiers de clinique (clinical fellows) qui se rendent en Colombie-Britannique, en Ontario ou en Alberta n'ont pas besoin d'une lettre de l'organisme de réglementation.	<input type="checkbox"/>
Un certificat de police original délivré au cours des 12 derniers mois.	<input type="checkbox"/>
Personnes mutées à l'intérieur d'une société	✓
Une lettre de votre employeur expliquant pourquoi votre mutation est nécessaire et dans quelle mesure vous répondez aux exigences du poste au Canada.	<input type="checkbox"/>
Une preuve du lien entre votre employeur actuel et votre employeur au Canada.	<input type="checkbox"/>
Aides familiaux résidents	✓
Une preuve que vous avez achevé un programme d'études secondaires .	<input type="checkbox"/>
Un certificat de police original pour chaque pays où vous avez vécu pendant plus de six mois depuis l'âge de 18 ans.	<input type="checkbox"/>
Votre contrat avec votre employeur au Canada.	<input type="checkbox"/>
Une attestation de vos compétences linguistiques en français ou en anglais.	<input type="checkbox"/>
Une preuve que vous satisfaites aux exigences du programme en matière de formation ou d'expérience (par exemple : certificats d'études ou lettres de recommandation donnant un aperçu des tâches et des dates d'emploi).	<input type="checkbox"/>
Camionneurs	✓
Une preuve que vous avez achevé un programme d'études secondaires .	<input type="checkbox"/>
Une copie de votre permis de conduire (et document papier D740, s'il y a lieu).	<input type="checkbox"/>

Un certificat de police original de votre pays de résidence délivré au cours des 12 derniers mois.	<input type="checkbox"/>
Questionnaire relatif aux travailleurs peu spécialisés dûment rempli.	<input type="checkbox"/>
Une preuve de votre capacité financière à subvenir aux besoins des membres de votre famille qui vous accompagneront.	<input type="checkbox"/>
Candidats des provinces	✓
Un certificat de désignation par une province .	<input type="checkbox"/>
Titulaires d'une bourse de perfectionnement postdoctoral	✓
Une preuve d'achèvement des études doctorales (diplôme de doctorat ou lettre de l'université).	<input type="checkbox"/>
Chercheurs invités	✓
Une proposition de recherche donnant les grandes lignes de la recherche à effectuer au Canada, les objectifs de la recherche par rapport à vos plans d'études dans votre pays, la façon dont vous avez été choisi, la somme et la source de tout financement que vous recevrez.	<input type="checkbox"/>
Équipe de tournage	✓
Tous les détails du tournage , y compris le but, l'endroit, les dates, le type de production et le public cible.	<input type="checkbox"/>
L'entente avec Téléfilm Canada , s'il y a lieu.	<input type="checkbox"/>
Travailleurs de la construction	✓
Un certificat de police original de votre pays de résidence délivré dans les 12 derniers mois.	<input type="checkbox"/>
Participants au programme québécois d'assistants en langue anglaise À noter que vous devrez subir un examen médical.	✓
Un certificat de police original de votre pays de résidence délivré dans les 12 derniers mois.	<input type="checkbox"/>

Une déclaration d'affectation du ministère de l'Éducation du Québec confirmant les détails de votre placement.	<input type="checkbox"/>
Travailleurs bénévoles	<input checked="" type="checkbox"/>
Un certificat de police original de votre pays de résidence délivré au cours des 12 derniers mois.	<input type="checkbox"/>
Le numéro d'organisme de bienfaisance de votre employeur au Canada.	<input type="checkbox"/>

Travailleurs peu spécialisés - information supplémentaire

L'information suivante va faciliter l'évaluation de votre demande de permis de travail. Nous vous rappelons que le permis de travail doit être délivré par notre bureau avant d'entrer au Canada. La délivrance du permis, dans le cadre de ce programme, ne peut s'effectuer qu'avec un "avis sur le marché du travail" préparé par les agents au Canada.

Veillez écrire en lettres majuscules.

Votre nom:

Votre citoyenneté:

Votre statut dans votre pays de résidence si vous n'êtes pas citoyen de ce pays:

Vos personnes à charge (époux ou conjoint, enfants célibataires de moins de 22 ans) vont-ils vous accompagner au Canada ?

Oui non

Où résident-ils présentement?

S'ils vous accompagnent, de quels fonds disposez-vous pour payer les vols, l'éducation et subvenir à vos besoins au Canada?

Quel est votre emploi actuel ou niveau d'études (pour les étudiants)?

Quelles sont vos fonctions ?

Depuis combien de temps avez-vous cet emploi ?

Énumérez et fournissez les dates des emplois que vous avez tenus depuis les 10 dernières années:

Nom de l'entreprise :

Du : | Au :

Adresse :

Nom de l'entreprise :

Du : | Au :

Adresse :

Nom de l'entreprise :

Du : | Au :

Adresse :

Nom de l'entreprise :

Du : | Au :

Adresse :

Dans le cadre de ce programme, les requérants peuvent travailler au Canada pendant une période de 24 mois*, après laquelle ils DOIVENT quitter le Canada et séjourner à l'étranger pendant au moins quatre mois. Si vous souhaitez faire une autre demande de permis de travail après l'échéance du premier, dans quel pays allez-vous séjourner au cours de ces quatre mois obligatoires?

Quels sont vos projets à long terme?

*Vous faites une demande de permis de travail. Il est possible de se faire "désigner" par une province au Canada et obtenir la permission de faire une demande de résidence permanente tout en continuant de travailler. Toutefois, la désignation de personnes détentrices de permis de travail est rare et ne peut être garantie d'avance. L'obtention de la résidence permanente ne peut elle non plus être assurée. Il est déconseillé de prendre des démarches définitives (vente de propriété, etc.) pour s'établir au Canada avant d'avoir votre visa de résidence permanente en main.